



DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

(photocopies impératives au format A4)

PIÈCES OBLIGATOIRES POUR L'ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE : pour le demandeur

Vous êtes de nationalité française	Vous êtes de nationalité étrangère de l'UE	Vous êtes de nationalité étrangère (hors UE)
▼  Carte d'identité  Passeport  Jugement si tutelle ou curatelle	▼  Carte nationale d'identité (du pays d'origine, en cours de validité)  Passeport (en cours de validité)	▼  Titre de séjour en cours de validité  Récépissé de demande de renouvellement de ce titre (si expiré) accompagné du titre

Les pièces ci-dessus seront aussi obligatoires pour toutes les personnes majeures devant habiter le logement lors de l'instruction de la demande.

PIÈCES OBLIGATOIRES POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE pour toutes personnes majeures devant habiter au logement

SITUATION FAMILIALE

Vous êtes uni(e)s	Vous avez des enfants à charge	Vous êtes séparé(e)s ou divorcé(e)s
▼  Livret de famille  Acte de mariage  Attestation de PACS	▼  Livret de famille  Acte de naissance  Certificat de grossesse	▼  Dissolution du PACS dans l'acte de naissance  Courrier de l'Avocat (si divorce par consentement mutuel)  Acte de saisine du juge aux Affaires Familiales  Jugement de divorce

IMPÔTS SUR LE REVENU

-  Avis d'imposition ou document de taxation sur les revenus 2019 pour l'année 2020
- ou
-  Avis de situation déclarative sur les revenus 2019 pour l'impôt 2020
- Si vous êtes fiscalement rattaché(e) à un tiers
-  Avis d'imposition sur les revenus 2019 de l'impôt 2020 du tiers
- Si revenus perçus à l'étranger l'année 2019
-  Avis d'imposition sur les revenus 2019 de l'impôt 2020 de cet état
- ou
-  Document établi par l'administration fiscale de l'État où les revenus ont été perçus

Ces documents permettent de déterminer si vous respectez les plafonds de ressources applicables pour l'accès au logement social.

Nous vous informons qu'en cas de présentation de faux documents ou de fausses déclarations, nous pourrions être amenés à entamer des poursuites judiciaires. Nous vous rappelons que l'usage de faux est répréhensible par la loi. Article 441-1 du Code Pénal : "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende."





DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

pour toutes personnes majeures devant habiter le logement (photocopies impératives au format A4)

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE

SITUATION PROFESSIONNELLE

Vous travaillez

 Attestation de l'employeur avec date et durée de l'embauche

 3 derniers bulletins de salaire ou tout document comptable justifiant de votre salaire

Vous êtes non salarié

 Tout document comptable justifiant des ressources

Vous êtes Apprenti

 Contrat d'apprentissage

Vous ne travaillez pas

 Attestation de prise en charge de Pôle Emploi

 Les 3 derniers bordereaux de paiement

Vous êtes retraité(e)

 Notification de retraite ou reversions

Vous êtes étudiant(e)

 Certificat de scolarité

ou

 Carte d'étudiant

Vous êtes boursier

 Justificatif de bourses

AUTRES RESSOURCES

Tout justificatif de ressources

 CAF, MSA

 Sécurité Sociale (allocations, pensions, indemnités, prestations ...)

LOGEMENT ACTUEL

Vous êtes locataire

 Le bail et les 3 dernières quittances de loyer

 L'attestation bailleur

Vous êtes hébergé(e)s

 Attestation d'hébergement

Vous êtes hébergé(e)s en structure d'hébergement

 Attestation de la structure

Vous êtes propriétaire

 Acte de propriété

 Plan de Financement

MOTIFS DE DEMANDE

Handicap

 Carte d'Invalidité ou Carte Mobilité Inclusion

 Décision d'une commission administrative compétente

Violences familiales

 Récépissé de dépôt de plainte

 Ordonnance de protection du JAF

Assistante maternelle

 Agrément

Informations sur les données personnelles recueillies lors de la demande

CLESENCE dispose, pour faciliter sa mission de bailleur social, de moyens informatiques par lesquels vos données sont traitées.

Les informations et pièces justificatives que vous nous confiez lors de votre demande de logement sont traitées par les services en charge de commercialiser et attribuer les logements, à l'exception du numéro de sécurité sociale que nous collectons pour le transmettre au Serveur National d'Enregistrement - SNE, sans le traiter par la suite.

L'ensemble des données collectées est transmis au Serveur National d'Enregistrement - SNE. Pour étudier votre demande, vos données peuvent également être traitées avec les travailleurs sociaux et avec les préfectures dans le cadre du DALO (Droit Au Logement Opposable). Les participants de la CALEOL - Commission d'Attribution Logement et d'examen de l'occupation des logements ont accès aux candidatures que nous présentons pour nos logements, notamment le maire de la commune d'implantation des logements et éventuellement le préfet. Clésence a recours à des CALEOL numériques, procédé innovant qu'elle a développé, pour optimiser le traitement des attributions. Enfin les attributions de logement font l'objet de communications aux réservataires de logements et au groupe ACTION LOGEMENT.

A la création de votre bail, ou si votre demande est radiée sans attribution de logement mais après avoir été passée en CALEOL, les éléments liés à votre candidature sont mis en archive pour une durée de 5 ans afin de satisfaire aux besoins d'enquêtes et contrôles auxquels les bailleurs sociaux sont soumis.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen RGPD (UE) n°2016/679 et relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez obtenir la communication, la rectification, la limitation ou l'effacement des informations vous concernant et vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles.

CLESENCE est susceptible de vous tenir informés de l'avancement de votre demande par notification SMS sur votre téléphone portable, vous pouvez à tout moment vous opposer à ce type de notification.

CLESENCE pourra, par ailleurs, vous proposer des biens de son parc immobilier en vente ou des opérations en accession sociale neuves (PSLA), vous pouvez également vous opposer à recevoir ces propositions.

Pour cela, et pour l'exercice de vos droits en matière de données personnelles, adressez une demande au délégué à la protection des données de CLESENCE par mail dpo@clesence.fr ou par courrier à l'adresse en bas de page. Si vous n'êtes pas satisfait du traitement de votre demande d'exercice de droits en matière de données personnelles, il vous est possible de contacter la CNIL.